

Syndicat National
du Personnel Navigant
Commercial

Le Dôme – BAT 1
1, rue de la Haye — BP 18939
95732 ROISSY CDG CEDEX

snpnc@snpnc.org

01 49 19 58 18

BS 10.07.083 AF

////////////////////



SMS

////////////////////////////////////



- Le cours de l'action Air France fluctue aux alentours de 10€. Si la totalité des avoirs de l'Entreprise devaient être vendus, l'action coterait 20€...
- Air France possède la flotte la plus jeune d'Europe.
- Le nuage de cendres a coûté à Air France entre 150 à 160 millions d'Euros.
- Air France est le premier employeur en Ile de France et le onzième en France.
- Air France a abandonné son projet d'achat d'un TGV car la date de l'ouverture à la concurrence totale vis-à-vis de la SNCF n'a pas été fixée.
- Air France se porte acquéreur du terrain où a eu lieu l'accident du Concorde.

Permanences juridiques vie privée

////////////////////////////////////



Prochaines permanences : Maître Inventar assurera les permanences juridiques vie privée pour nos adhérents, le 30 Août et le 13 septembre de 10h à 13h. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du Secrétariat du SNPNC.

Scandale R1 (suite)

////////////////////////////////////



De nombreux PNC nous ont informés qu'il était devenu impossible de réserver des R1 sur de nombreuses destinations court moyen et long courrier, alors que ces vols restent très largement ouverts à la vente. Est-ce le début d'un embargo plus large qui touchera bientôt la quasi-totalité des destinations sur des périodes de fortes demandes (vacances scolaires, ponts, grands événements) sonnait définitivement le glas des R1? Le SNPNC dénonce la mise en place unilatérale par la Compagnie de cet embargo total et utilisera tous les moyens appropriés pour garantir aux personnels de la Compagnie, la possibilité de réserver un R1, tant qu'un vol reste ouvert à la vente. En effet, la seule raison d'exister du R1 est de garantir une réservation aux salariés quelle que soit la période ou la destination. Accepter sa remise en cause reviendrait à y renoncer définitivement. Le SNPNC s'y opposera. Continuez à nous contacter ...au 01 49 19 58 18

Gratuité des renvois d'appels

////////////////////////////////////



Depuis le 1er juillet 2010, Bruxelles impose aux opérateurs européens, la gratuité des renvois d'appels vers la messagerie, au sein de l'Europe. Le renvoi vers le 888 (messagerie Orange) est donc désormais gratuit. Sachez que pour les pays non européens, la tarification reste à la main de chaque opérateur. Laissez librement s'exprimer vos amis les plus bavards...

Au voleur ! Payez nous nos RADD !

Malgré les protestations du SNPNC, la Direction ne veut rien entendre. Si la procédure d'attribution des RADD pour les PRE inop ou un PRS sans isolation n'est pas respectée, elle ne paie rien. Face à cette attitude scandaleuse, nous invitons les PNC victimes de cette méthode à nous contacter. Nous montons dès à présent un dossier que nous présenterons à l'Inspecteur du Travail. En attendant, nous vous communiquons la procédure que le CC/P est censé suivre : détailler l'incident sur le RDV; joindre la copie de l'ACL. Placer le tout dans une enveloppe RDV urgent. Remettre la demande de RADD au Cadre de permanence.

Consignes de travail

Le document « Service News » n'est pas un document réglementaire. Il ne formule que des recommandations. Exemple : dans le S. News du 08.07.10, le recyclage dont il est question n'est pas obligatoire. Cette action est à votre convenance.

DDA réputés stables

Le SNPNC est encore récemment intervenu pour un collègue dont le DDA vol avait été remplacé par une immobilisation Secteur. Sachez qu'en suivi exploitation, à compter du 25 de M-1 et pendant tout le mois M, vos DDA sont stables. Si l'Entreprise décide de programmer une immobilisation postérieurement au 22 du mois M-2 et ce jusqu'à la publication des tours de service individuels, elle devra en informer le PNC au plus tôt par SMS. Celui-ci pourra alors formuler un nouveau desiderata, si celui qu'il avait posé et/ou obtenu était touché par cette modification.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

MEP sur vol décommercialisé

D'après le GEN OPS 02080801, lorsque vous êtes en MEP sur un vol décommercialisé, il n'est pas prévu que vous ayez la moindre action à bord, qu'elle concerne le commercial, la sécurité ou la sûreté. Même si le CDB vous indique que vous serez inscrit sur la feuille de gestion, vous ne serez pas payé en fonction. Pour déroger à cette règle, il faut que le CDB formule une demande auprès du CCO et qu'il reçoive un ordre de mission en accusé de réception via ACARS. Dans ce cas seulement, vous serez considéré en fonction et payé en conséquence.

Clause fatigue : EU OPS 1.1090

Si vous invoquez la clause fatigue pour justifier le débarquement d'un vol (ancien Décret de 1991), aucun justificatif médical n'est à fournir.

Ne s'agissant pas d'un A.T. aucun CRAT n'est à remplir.

Changement de vol après pointage

Après pointage, si l'on vient chercher un PNC en salle de briefing pour le mettre sur un autre vol, celui-ci peut refuser. Il s'agit d'une proposition et en aucun cas d'une obligation même si la situation est très tendue en termes d'effectifs.

Aucun chantage ne peut et ne doit être opposé au PNC. Si nécessaire, contactez vos Délégués SNPNC.

Réserver vos sièges en R1 :

Si, sur GP Net, vous ne parvenez pas à réserver vos sièges, il existe une autre solution. Allez sur le site AF (clients) avec la référence de votre dossier. Puis dans « modifier résa », et là, merveille, vous pourrez réserver les sièges de votre choix.

TO DO LIST :

Si je souhaite que mes RADD du mois d'août (pas seulement les compo PEQ) soient payés, je coche la bonne case (demande SNPNC).

Télécharger l'application SNPNC sur Apple store pour mon iPhone.